

Membres présents :

Edmond GELLY	Nicolas IDELON	Eric ROLLAND
Yvan CREACH	Charles DICO	Christian MEUNIER
Jean-Marie MORTEMOUSQUE	Michel LAMBERTON	
Géraldine GIRAUD		
Bertrand LE MENESTREL		

Absentes : Leila GARCIA - Micheline BLAMBERT - Astrid JEYMOND
Laurence ROBERJOT - Peggy MOREL - Patrick VIALLE - Frédéric VIAL-TISSOT

Pouvoirs :

➤ Leila GARCIA	➔ Christian MEUNIER
➤ Micheline BLAMBERT	➔ Yvan CREACH
➤ Patrick VIALLE	➔ Eric ROLLAND
➤ Astrid JEYMOND	➔ Géraldine GIRAUD

Compte rendu

1 - Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal

Soumis à l'appréciation du conseil municipal par le Maire, le compte rendu de la séance du 15 janvier 2014 est approuvé à l'unanimité.

2 - Validation du schéma directeur des eaux pluviales

Le maire rappelle que dans le cadre des études complémentaires nécessaires à la mise en révision du PLU deux études complémentaires ont été demandées :

1 - Mise à jour du schéma directeur d'assainissement et intégration du volet eaux pluviales

➤ Marché attribué à ALP'ETUDES par délibération du Conseil municipal.

2 - Cartographie des aléas naturels prévisibles et zonage des risques

➤ Marché initialement attribué à GEOLITHE mais annulé pour erreur matérielle.

Au sujet de ce dernier marché, Yvan CREACH précise que cette prestation est comprise dans la mission qui sera confiée à l'urbaniste qui sera chargé de finaliser la procédure de mise en révision du PLU. Consultation pour le recrutement d'un urbaniste en cours.

Présentation du schéma directeur des eaux pluviales

Le Maire donne la parole à Nicolas IDELON, adjoint à l'hydraulique Agricole, afin que ce dernier présente le schéma d'eaux pluviales dans le cadre des études complémentaires pour la révision du PLU. L'adjoint rappelle que la société ALP'ETUDES a été choisie suite à appel d'offres pour la réalisation de cette étude pour un montant de 9.825 € H.T, et que le ruisseau « Merdaret » ne fait pas partie de l'étude (étude carte des aléas)

Des visites sur les terrains en présence des services techniques et des élus ont été organisés par M. Loïc MEYER, responsable du dossier chez Alp'Etudes. La validation par les élus

du diagnostic ainsi établi a permis au cabinet d'études de faire des préconisations portant sur des aménagements à réaliser pour faciliter l'écoulement et l'infiltration des eaux afin de protéger les habitations pour des pluies d'ordre décennales. Nicolas IDELON tient à préciser que les aménagements prévus et calibrés pour ces pluies décennales l'ont été dans un souci de programmation budgétaire (court terme, moyen terme et long terme) et que le nouveau Conseil Municipal devra tenir compte que le sous dimensionnement des équipements posera obligatoirement un problème d'efficacité pour les pluies considérées.

Les aménagements prévus se présentent ainsi :

Quartier Malot

- Création d'un bassin de rétention et d'un nouveau puits d'infiltration les Clots Ouest
- Restructuration du réseau d'eaux pluviales secteur Malot et Bouffardières

Secteur Robeyère, les Plans:

- Création d'un bassin d'infiltration

Route de la Plaine, ferme Duc

- Restructuration et création d'un fossé route de la Plaine

Secteur l'Adrière – Ferme Meynier

- Homogénéisation des canalisations

Secteur le Revolet, cimetière, les 4 Routes

- Canalisation du ruisseau d'Aris par un fossé le long du cimetière se déversant dans le ruisseau des Chaussères par l'exutoire communal situé au dessus de la ferme Charvin.

Priorités et coûts

Court terme :

- Malot et secteur cimetière : **274 000 €**

Moyen terme

- Puits d'infiltration Clots Est
 - Secteur Bouffardières
 - Secteur l'Adrière
- } **340 000 €**

Long terme

- Secteur Robeyère et les Plans
 - Ferme Duc et Route de la Plaine
- } **87 000 €**

Cout total estimé : 701 000 €

Par la suite, la présentation d'un zonage d'assainissement d'eau pluviales pour l'intégration dans le PLU.

Nicolas Idelon précise que pour le bon déroulement des travaux qui seront engagés par la suite, il est indispensable de prévoir dans le nouveau PLU des emplacements réservés pour les aménagements définis.

Entendu la présentation détaillé de l'étude, par délibération, le conseil municipal émet un avis favorable unanime au schéma directeur des eaux pluviales ainsi présenté.

3 - Opération Capitan

Résultats des investigations en toiture de l'église

Eric Rolland après s'être rendu sur site et avoir visité l'état de la toiture de l'église en présence de Mr Jean Lou ANJUERE (Directeur des Charpentiers du Grésivaudan) et Mr Denis CAVAT (Directeur de Glénat Entreprise) il s'avère que des travaux de première urgence sont à entreprendre mais que le diagnostic du professionnel indique que la toiture est en parfait état contrairement aux affirmations catastrophiques annoncées.

RESTAURATION DES FACADES (GLENAT ENTRPRISE)

Travaux d'enduits, restauration des pierres de taille, fourniture et pose de regards en pied de chutes avec raccordement au réseau, réalisation d'un trottoir reprise de du fronton, reprise de la zone en agglos en face EST de la nef : **Total devis 159 330 €TTC**

SUIVI DE LA TOITURE PAR LES CHARPENTIERIS DU GRESIVAUDAN

Suivi toiture, reprise des passées de toit et zingueries, réalisation d'une porte : **Total devis 16 308,94 €TTC.**

PLATERIE COGNE MARION

Raccords divers de plâtrerie sur lattis du plafond en arc de cercle : **Total devis 2 780,16 €TTC**

PEINTURE (EVF)

Plafonds et murs : **Total devis 16 820,76 €TTC**

Il résulte de cette expertise que :

- Les travaux de première urgence sont estimés à **16 000 €**
- La restauration des façades et la collecte des eaux pluviales engendreraient une dépense de **160 000 €**

Le Conseil municipal, par délibération,

- **EMET** un avis favorable unanime à la réalisation des travaux de première urgence dans la limite des **20 000 €** inscrits au budget 2014.
- **CHARGE** Eric Rolland et la commission des travaux de poursuivre les investigations visant à la restauration des façades et la collecte des eaux pluviales.

4 - Délibérations

Eric ROLALND explique que dans le cadre du marché à bon de commande passé par la CCBI avec l'entreprise CHAMBARD, il convient de modifier l'article 5 par un avenant afin de supprimer la retenue de garantie initialement prévu pour faciliter les modalités imposées à la perception.

4.1 - Marché de commande pour travaux d'entretien de la voirie communale sur le territoire de la communauté de communes de la Bourne à l'Isère et de ses communes membres.

- **Reconduction du marché pour une année (17/05/2014 au 16/05/2015),**
- **Avenant n°1 au marché (suppression de la retenue de garantie).**

Avenant n°1 : Marché à bons de commande

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a passé un marché à bon de commande pour de travaux **d'entretien et de renforcement de la voirie communale.**

Le marché à bons de commande initial prévoyait **une retenue de garantie à la charge du titulaire, dans la limite de 5 % du montant du marché,** pour couvrir les éventuelles réserves à la réception des travaux, fournitures et services, ainsi que celles apparues pendant le délai de garantie.

L'application de cette retenue de garantie à chaque bon de commande, édité par chaque membre du groupement de commande du marché, implique un nombre important d'acte pour mettre en œuvre cette retenue de garantie. De plus, au vu de la nature des travaux générée par les bons de commande, cette retenue de garantie ne semble pas nécessaire. Le pouvoir adjudicateur, la commune, décide donc de supprimer cette retenue de garantie, pour faciliter l'exécution administrative du marché.

L'avenant n°1 au marché de travaux a pour objet :

De modifier l'article 5 : clause de financement et de sûreté prévu au CCAP et notamment de supprimer la retenue de garantie prévue par l'article 5.1 du CCAP.

Cet avenant n'a aucune incidence financière.

Le conseil municipal après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** les changements énoncés ci dessus
- **SE PRONONCE** favorablement sur la signature de l'avenant n°1.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour l'exécution des présentes décisions.

4.2 - Réalisation des documents d'arpentages pour aliénation du chemin rural de Chabaroc.

Le maire explique que dans le cadre du classement de la voirie communale, il convient de régulariser le classement du chemin de Chabaroc dans la mesure où il n'est toujours pas répertorié dans la voirie communale mais dans le domaine privé.

Il précise que pour ce faire, il convient d'établir en premier lieu un document d'arpentage dont le coût s'élève à 510 €.HT soit 612 €TTC selon le devis établi par GEO CONSULT.

Entendu les informations du maire, par délibération, le conseil municipal :

- **EMET** un avis favorable unanime à l'établissement d'un document d'arpentage par GEO CONSULT pour un montant de **510 €.HT** soit **612 €.TTC**.

4.3 : Fourniture et pose de garde corps de la maison Bellier au groupe scolaire

Fourniture et pose de 10 m supplémentaires de garde corps:

Le maire explique que les travaux réalisés par le Conseil général de l'Isère en 2013 initialement prévus sur 50 m/l ont été portés à 60 m/l et que de ce fait l'entreprise TOUMETO a posé des garde-corps sur une longueur de 60m.

Il précise que la délibération du Conseil municipal prévoyait la pose de 50m/l en 2013 et que de ce fait il convient de délibérer à nouveau pour la pose de 10m/l de garde-corps supplémentaires pris sur les 175 m/l prévus au marché passé avec l'entreprise TOUMETO.

Entendu les explications du maire, par délibération, le conseil municipal :

- **EMET** un avis favorable unanime au paiement des 10 m/l supplémentaires déjà posés sachant que la dépense s'élève à **1 980 €.HT** soit **2 368 €.TTC** selon le prix du m/l du marché de 198 €.HT m/l, sachant que ces 10 m/l supplémentaires ne seront pas à facturer sur la 2^{ème} tranche de travaux.

5 - Groupe scolaire

Suite aux dernières réunions de chantier et aux renseignements obtenus récemment par le maire, il y a lieu de passer les avenants ci-dessous pour finaliser les travaux :

Avenant N° 6 : Entreprise TOUTENVERT - Lot N° 15 VRD Aménagements

Remplacement de la clôture existante côté Sud de la cour de récréation avec portail d'accès

- Montant de la dépense : 1 527,50 €HT

Avis favorable du Conseil municipal.

Avenant N° 6 : Entreprise SNEF - Lot N° 13 Electricité courants forts et faibles

Mise en place dans les 6 salles de classes d'un complément de câblage informatique pour l'interactivité des vidéoprojecteurs :

- Montant de la dépense : 2 961,60 €HT

Avis favorable unanime du conseil moins un avis défavorable

" Bertrand Le Menestrel vote contre la rallonge financière demandée pour l'installation des vidéoprojecteurs, pour les deux raisons suivantes, déjà évoquées au Conseil précédent :

- Cette rallonge est la nième demandée pour le groupe scolaire, "n" étant de l'ordre de 10. Quelles qu'en soient les raisons, quels qu'en soient les montants, ce nombre beaucoup trop élevé est le signe sûr d'une mauvaise maîtrise du programme, et finalement d'une mauvaise gestion, et cela dès l'origine.
- Sur le fond de la question, introduire sans précaution la vidéo-projection dès les classes primaires, et d'ailleurs d'autres moyens audio-visuels ou électroniques (ordinateurs), est une décision très lourde pour le développement psychique de nos enfants et petits-enfants. Nous savons tous depuis longtemps que la télévision pratiquée sans modération est un facteur puissant de l'abrutissement de l'adulte. Nous devrions savoir également que "l'électronique (ordinateur, audiovisuel etc...)" pratiquée sans modération a un impact bien pire sur le développement psychique de l'enfant. Il est à cet égard très étrange que les pédagogues, enseignants, maîtres, professeurs, inspection académique en tête, poussent sans aucune retenue à l'achat de ces produits"

7 - Questions et informations diverses

Eaux usées du lotissement "Les Mayettes"

Eric Rolland précise qu'il est toujours en contact avec les habitants du lotissement pour repérer l'habitation qui rejette ses eaux usées dans le réseau des eaux pluviales.

Acquisition parcelles

Le Maire informe l'assemblée qu'il a été sollicité par trois propriétaires riverains de la parcelle inconstructible côté bassin de rétention des eaux pluviales qui souhaitent acquérir une parcelle de terrain dans le prolongement de la leur afin de permettre un agrandissement.

8 - Dates des prochaines réunions :

- Lundi 17 février à 17 heures : Commission urbanisme.
- Mardi 4 mars à 18 h 30 en mairie de Saint Romans : Comité syndical SIEPIA
- Mercredi 5 mars à 18 heures : Conseil communautaire CCBI.
- Mardi 12 mars à 20 heures : Réunion du Conseil municipal.
- Lundi 17 mars à 17 heures : commission d'urbanisme (analyse des candidatures)
- Mercredi 19 mars à 18 heures : commémoration fin de la guerre d'Algérie

A Saint-Romans le 1^{er} mars 2014

Le Maire :
E.GELLY